

Zone de secours Hainaut centre

Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 17 février 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
DE VOS Karl, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LECOMPTE Florence, Bourgmestre remplacée par LEROY Stéphane, 4ème Echevin
POLL Bénédicte, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc, Echevin

DUPONT Jean-Marc, Bourgmestre empêché - Observateur

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Divers – Déclassement de véhicules – Décision

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique

Vu que la zone de secours Hainaut Centre est en possession de 3 véhicules et 1 citerne :

- ambulance de Quiévrain : QA3 – de 1997 – châssis : WDB9034621P739523(01) - plaque d'immatriculation 1JUB552 ;
- ambulance de La Louvière – LL4 – de 1999 – châssis WDB9034621P739523(01)- plaque d'immatriculation 1JUB458;
- échelle Riffaud de La Louvière : LL4 – de 1994– châssis : VF6BA02A000018299(01) – plaque

d'immatriculation 1JUE846 ;

- citerne Volvo – C2 – de 2005 – châssis YV2J4CJA95B389885(1) – plaque d'immatriculation 1JSS449 ;

Vu que ce matériel est obsolète et économiquement irrécupérable ;

Vu le rapport du 05 février 2016 de Monsieur Van Der Donckt Yannick, responsable logistique, dans lequel il demande le déclassement de ces véhicules et citerne (annexe 1) ;

Attendu qu'il serait de bonne administration de récupérer les pièces détachées ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : de déclasser les véhicules et de rentrer les plaques minéralogiques à la DIV afin de stopper les primes d'assurance, à savoir :

- ambulance de Quiévrain : QA3 – de 1997 – châssis : WDB9034621P739523(01) - plaque d'immatriculation 1JUB552 ;
- ambulance de La Louvière – LL4 – de 1999 – châssis WDB9034621P739523(01)- plaque d'immatriculation 1JUB458;
- échelle Riffaud de La Louvière : LL4 – de 1994– châssis : VF6BA02A000018299(01) – plaque d'immatriculation 1JUE846 ;

Article 2 : de garder les véhicules afin qu'ils servent de banque de pièces détachées ;

Article 3 : de ratifier le déclassement de la citerne accidentée du poste de Braine-le-Comte, à savoir :

- citerne Volvo – C2 – de 2005 – châssis YV2J4CJA95B389885(1) – plaque d'immatriculation 1JSS449 ;

Article 4 : d'informer le service des finances (patrimoine) de ces déclassements ;

Article 5 : d'informer la logistique que les plaques peuvent être rentrées à la DIV ;

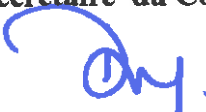
Article 6 : d'informer le service assurance que ces contrats peuvent être stoppés au plus vite.

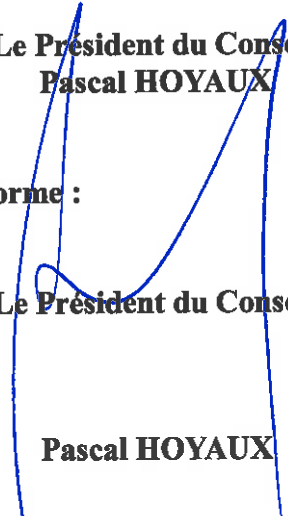
Par le Conseil:

**Le Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX